

Cote du document:	<u>EB 2007/90/R.34</u>
Point de l'ordre du jour:	<u>17 a)</u>
Date:	<u>7 mars 2007</u>
Distribution:	<u>Publique</u>
Original:	<u>Anglais</u>

F



Cœuvrer pour que les ruraux pauvres
se libèrent de la pauvreté

Accord de coopération entre le FIDA et l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires

Conseil d'administration — Quatre-vingt-dixième session
Rome, 17-18 avril 2007

Pour: **Approbation**

Note aux Administrateurs

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Afin que le temps imparti aux réunions du Conseil soit utilisé au mieux, les Administrateurs qui auraient des questions techniques à poser au sujet du présent document sont invités à se mettre en rapport, avant la session, avec le responsable du FIDA ci-après:

Khalid El-Harizi

Coordonnateur des politiques, Initiative pour intégrer l'innovation

téléphone: +39 06 5459 2334

courriel: k.elharizi@ifad.org

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

Deirdre McGrenra

Fonctionnaire responsable des organes directeurs

téléphone: +39 06 5459 2374

courriel: d.mcgrenra@ifad.org

Recommandation d'approbation

Le Conseil d'administration est invité à autoriser le Président du FIDA à négocier et arrêter un accord de coopération avec l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI). Cet accord de coopération servirait de document d'orientation de portée générale afin d'encadrer les futures actions de coopération menées dans le but d'exploiter les avantages comparatifs respectifs du FIDA et de l'IFPRI dans trois domaines: la recherche sur les politiques, la concertation sur les politiques publiques et l'appui à la mise en œuvre de politiques alimentaires et agricoles servant les intérêts des ruraux pauvres dans les pays en développement.

Accord de coopération avec l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI)

1. Le Conseil d'administration est invité à noter que le FIDA se propose de conclure un accord de coopération avec l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI).
2. Conformément aux dispositions de l'article 8, section 2, de l'Accord portant création du FIDA, le Conseil est invité à autoriser le Président du FIDA à négocier et arrêter un accord de coopération avec l'IFPRI, sur le modèle des accords analogues déjà signés par le FIDA avec d'autres institutions. Le texte de l'accord, tel qu'il aura été négocié et conclu, sera soumis au Conseil pour information lors d'une session ultérieure.
3. On trouvera en annexe des informations utiles concernant l'IFPRI et la finalité de l'accord.

Institut international de recherche sur les politiques alimentaires

Création

L'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI) a été créé en 1975; il s'agit de l'un des 15 centres de recherche agricole relevant du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI). Le budget de l'institut est alimenté par des gouvernements (dans un cadre bilatéral et multilatéral), des organisations régionales, des organismes internationaux et des agences des Nations Unies ainsi que des fondations privées, essentiellement dans le cadre du GCRAI.

Activités

La mission du GCRAI consiste à instaurer une sécurité alimentaire durable et réduire la pauvreté dans les pays en développement en menant des travaux de recherche scientifique et en réalisant des activités connexes dans les domaines de l'agriculture, de l'exploitation forestière, de la pêche, des politiques et de l'environnement. Dans ce cadre, l'IFPRI s'emploie à identifier des solutions politiques au problème de la faim et de la malnutrition à travers le monde. Cette priorité d'action repose sur deux grands principes: l'élaboration de politiques publiques judicieuses est indispensable à l'amélioration durable de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et la conduite de travaux de recherche et la diffusion des résultats obtenus peuvent jouer un rôle essentiel en améliorant l'efficacité des solutions politiques favorisant la sécurité alimentaire. En conséquence, l'IFPRI s'est fixé les priorités suivantes:

- a) identifier et analyser les politiques non conventionnelles visant à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition, en mettant l'accent sur les pays à faible revenu et les populations pauvres, ainsi que sur la bonne gestion des ressources naturelles dans l'agriculture;
- b) renforcer les capacités des chercheurs et des organismes qui travaillent sur les politiques alimentaires dans les pays en développement; et
- c) engager des actions de communication sur les politiques, mettre les résultats des travaux de recherche à la disposition de tous ceux qui sont susceptibles d'utiliser ce type d'information et les aider à faire le lien entre la recherche et l'élaboration des politiques.

L'action de l'IFPRI repose sur trois piliers: la recherche, la communication concernant les politiques et le renforcement des capacités dans le domaine des politiques et de la recherche. Dans ce cadre, l'ensemble des activités sont effectuées en partenariat avec d'autres centres de recherche, des universités, des organismes publics et le secteur privé, dans les pays en développement comme ailleurs. L'objectif consiste à combiner les travaux de recherche et un effort permanent de renforcement des capacités des «chercheurs, décideurs, formateurs, praticiens, administrateurs, agents de vulgarisation, étudiants, dirigeants des communautés, etc.» à produire, adapter et utiliser les savoirs tirés de la recherche dans le cadre des politiques alimentaires.

Conformément à la stratégie élaborée en 2005, les travaux de recherche actuels et futurs de l'IFPRI sont principalement axés sur les trois thèmes suivants:

- a) les obstacles à surmonter et les perspectives à exploiter pour élaborer des systèmes alimentaires, nutritionnels et agricoles plus efficaces et accessibles à tous à l'échelle mondiale;
- b) les mesures susceptibles d'améliorer la gouvernance de ces systèmes, par exemple en donnant plus de poids à la participation politique et en développant les institutions qui appuient les systèmes alimentaires, agricoles et de gestion des ressources naturelles favorables aux pauvres; et

- c) les mesures susceptibles de favoriser les innovations scientifiques, techniques et institutionnelles utiles aux pauvres dans les pays en développement, dans le cadre de stratégies alimentaires et agricoles globales.

Direction

L'IFPRI, actuellement dirigé par M. Joachim von Braun, est administré par un Conseil de 15 membres, et relève du GCRAI.

Structure

L'IFPRI est organisé en cinq grandes divisions de recherche qui travaillent respectivement sur l'un des domaines suivants: environnement et techniques de production; consommation alimentaire et nutrition; service international pour la recherche agricole nationale; marchés, échanges et institutions; et stratégie et gouvernance du développement. L'IFPRI, dont le siège est à Washington D.C., a des bureaux régionaux en Chine, au Costa Rica, en Éthiopie, en Inde et en Ouganda.

Objectifs de la coopération entre l'IFPRI et le FIDA

La coopération proposée entre le FIDA et l'IFPRI concerne les grands enjeux stratégiques du développement agricole et rural dans la perspective de la réduction de la pauvreté; elle découle de l'engagement commun des deux institutions, déterminées à œuvrer à l'avènement d'un monde libéré de la faim et de la pauvreté. Elle a pour finalité d'exploiter les avantages comparatifs respectifs du FIDA et de l'IFPRI dans trois domaines: la recherche sur les politiques, la concertation et l'appui à la mise en œuvre de politiques alimentaires et agricoles servant les intérêts des ruraux pauvres dans les pays en développement. Ce partenariat sera axé sur les thèmes identifiés en concertation entre les deux parties. Les travaux concerneront également les aspects opérationnels (problèmes, solutions et innovations, par exemple) qui se dégagent des programmes du FIDA. Dans le cadre de cet accord, l'IFPRI aidera le FIDA à avoir accès aux travaux de recherche axés sur les politiques qui présentent un intérêt pour le Fonds et lui transmettra les travaux de recherche sur les politiques qu'il aura effectués sur des thèmes identifiés en concertation avec le FIDA. Pour sa part, le Fonds permettra à l'IFPRI d'obtenir plus facilement des informations sur le déroulement des programmes et projets, et il s'emploiera à réunir les conditions nécessaires à la réalisation de travaux de recherche sur le terrain afin de favoriser les apprentissages utiles, les résultats des travaux de recherche appliquée réalisés étant communiqués aux acteurs et aux partenaires de l'exécution. Ce partenariat permettra de réduire de manière significative les coûts de transaction liés à la collaboration ponctuelle entre le FIDA et l'IFPRI. En outre, il renforcera considérablement l'aptitude du FIDA à engager un dialogue constructif s'appuyant sur la recherche dans le cadre de ses programmes, conformément à l'orientation stratégique actuelle du Fonds, qui vise à renforcer l'efficacité de la formulation de politiques servant des intérêts des ruraux pauvres.

Les principaux thèmes de coopération seront les suivants:

- a) les mesures favorisant la bonne gouvernance et la gestion durable de l'eau, des sols et des autres ressources naturelles, dans le but de réduire la pauvreté rurale;
- b) le rôle des organismes publics dans les systèmes alimentaires et agricoles, le renforcement du rôle moteur des organisations agricoles, et la coopération avec les organisations paysannes ainsi que le renforcement de leurs capacités;
- c) l'appui à l'innovation et à ses acteurs en milieu rural, l'accent étant mis sur les politiques et institutions porteuses, ce thème comportant un volet d'expérimentation concernant l'enseignement à distance dans les domaines de l'alimentation et l'agriculture;

- d) l'intégration aux marchés des petits paysans (particulièrement les femmes) et des communautés rurales et l'étude du rôle que peuvent jouer les politiques, les infrastructures et les informations relatives aux marchés et aux échanges pour favoriser une mutation des campagnes qui soit favorable aux pauvres;
- e) l'accroissement de la productivité des petites exploitations favorisant un développement au bénéfice des pauvres, l'accent étant mis sur le rôle des politiques et des programmes scientifiques et techniques;
- f) l'analyse des difficultés auxquelles sont confrontés les peuples autochtones en matière d'agriculture (notamment s'agissant des droits d'accès) et les perspectives qui s'offrent à eux, ainsi que des politiques et des programmes favorisant l'adoption d'approches participatives intégrées pour résoudre ces difficultés et exploiter ces perspectives;
- g) l'expérimentation dans le cadre des projets et innovation en matière de conception des projets; et
- h) la production de kits de communication favorisant la diffusion, l'adaptation et la mise en œuvre de solutions innovantes aux problèmes d'ordre politique qui ont des incidences sur le plan opérationnel.

